

LETTRE #5

AUX

ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

DÉCOUVREZ LA NEWSLETTER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté de Communes souhaite valoriser l'économie locale et accompagner les entreprises du territoire par le biais d'une newsletter.

Cette newsletter vous propose un bilan de l'actualité du territoire, un zoom sur des entreprises locales, et aborde les dispositifs d'aides ou encore l'agenda économique.

Cette newsletter est publiée par le service de développement économique de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon basée à Évrecy.



Le service Dev Eco, c'est :

- **Nouvelles entreprises : 391**
Augmentation de 35% entre 2020 et 2025
- **Évolution du nombre d'habitants :**
+ de 1436 depuis 2020
- **Subvention pour les artisans & commerçants des centres bourgs :**
230 000€ restants
- **Pour les jeunes de moins de 25 ans :**
10 bourses au permis de conduire (7000€)
- **OPAH :**
2,6 millions d'€ de travaux dont 1,9 de subventions pour 100 dossiers
- **Mobilité :**
Subvention jusqu'à 85% des trajets en covoiturage
Location solidaire de scooters et de vélos électriques



Plus d'informations :

f.hossaini@vallees-orne-odon.fr
02 14 99 01 20

Prochaine parution :
JUILLET 2025



Zoom sur : Le développement des entreprises

Zone d'activité

La Croix Boucher – 3ème tranche

Les travaux de viabilisation de la 3ème tranche de la ZA Évrecy, qui s'étend sur près de 5 hectares, sont achevés. Les conditions de commercialisation ont été arrêtées par le conseil communautaire du 24 octobre 2024. Ainsi, la phase de commercialisation des parcelles a pu débuter le 1er janvier 2025.

C'est le bail à construction qui a été retenu par les élus pour la commercialisation des parcelles, bail à long terme, conclu pour une durée de 40 à 60 ans avec une prorogation possible de 15 à 40 ans. Si prorogation, le bail ne pourra excéder 99 ans.

Pourquoi nos élus ont opté pour le Bail à construction ?

En commercialisant leurs terrains via des baux à construction, les élus du territoire souhaitent s'assurer du maintien dans le temps de la vocation des terrains qu'elles ont subventionnés par les impôts des contribuables, afin d'éviter les spéculations reposant sur un changement de destination ou d'affectation non encadré.

Le bail à construction, qu'est-ce que c'est ?

Aide à l'implantation

Accompagnement des entreprises qui souhaitent s'implanter dans la Zone

Vous êtes une entreprise désirant s'implanter sur la nouvelle zone d'activités. Vous êtes tenu par les règles de construction de :

- Soit végétaliser une partie de votre toiture
- Soit valoriser le potentiel photovoltaïque de votre projet de construction

Si votre choix est de solariser, il est alors important que vous puissiez prévoir une toiture adaptée, une toiture dite « solar ready ».

C'est pourquoi, la Communauté de communes propose de vous accompagner en réalisant une étude photovoltaïque (prise en charge par la collectivité) visant à évaluer le potentiel d'autoconsommation collective (ACC) de votre future toiture solaire.

Pour l'étude d'autoconsommation individuelle (ACI), en l'absence de connaissance de la future consommation du site, il vous sera nécessaire de reconstituer une courbe de charge au plus proche de vos futures consommations, entre :

- La vente totale (VT) seule
- L'autoconsommation individuelle (ACI) et collective (ACC) et vente du surplus réduite à minima

Il est à noter la difficulté de ce type d'étude, en ACI, du fait de la non-connaissance de la future consommation du site. Il vous sera donc nécessaire de reconstituer une courbe de charge au plus proche de vos futures consommations avec votre bureau d'études.

Aide pour la construction de votre bâtiment

Accompagnement des entreprises qui souhaitent s'implanter dans la Zone

Le Département du Calvados, par le biais d'une convention avec la Communauté de communes, soutient les entreprises qui investissent dans l'immobilier pour des opérations de construction, d'extension, d'acquisition, de travaux d'aménagement ou de requalification d'un bâtiment.



Zoom sur :

Les événements

Petit Dej' des entreprises

Rencontre des entreprises du territoire

Le 3 octobre à Esquay-Notre-Dame, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a organisé un temps de rencontre réservé aux entreprises du territoire.

Cet événement a permis à la quarantaine de participants d'échanger sur leur activité économique et différents sujets de développement économique et d'entrepreneuriat du territoire.

L'objectif principal de cet événement est de permettre aux entreprises du territoire de se constituer un réseau d'acteurs locaux. Leur présence nombreuse atteste de leur intérêt.

La Communauté de communes a pu également présenter les aides disponibles aux entreprises, mais également présenter ses partenaires : France Travail, Mission locale, Département de Calvados service aide aux immobiliers d'entreprises, Transmission 14.



Vous souhaitez vous inscrire au prochain Petit Dej' ?

[Accéder au formulaire](#)

Atelier RH

Accompagnement des entreprises

Les Communautés de Communes et l'Agence Développement Normandie ont organisé 3 Ateliers en 2024 autour de thèmes liés à l'attractivité et à la fidélisation des salariés. Pour les dirigeants et/ou référents RH d'entreprises :

- À la recherche de solutions RH opérationnelles pour mieux recruter
- Ouverts à des approches d'information collective, d'échange et de mutualisation
- Souhaitant travailler en réseau à l'échelle territoriale

Une dizaine d'entreprises a pu bénéficier de ces accompagnements lors de ses 3 ateliers.

Atelier hébergement touristique

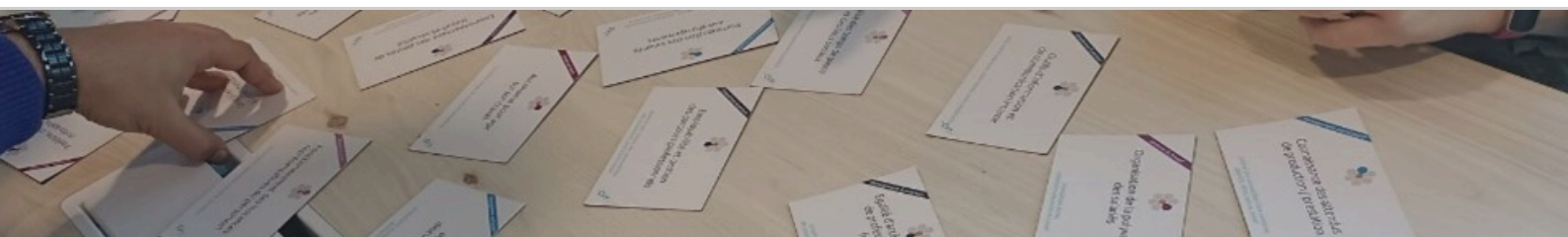
Accompagnement des entreprises

Le 14 novembre 2024, Orne Odon Tourisme et la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, en partenariat avec Suisse Normande Tourisme, ont organisé un atelier dédié aux hébergements touristiques.

Lors de ce dernier, les deux structures touristiques ont pu présenter les aides à destination des hébergeurs, les taxes de séjour, les différents classements, ainsi que les labels Gîte de France et Clé-Vacances.

[En savoir plus sur la taxe de séjour](#)

[En savoir plus sur les aides](#)



Zoom sur :

Les événements

Métiers vus du cœur en Vallées de l'Orne et de l'Odon

Découverte et valorisation des métiers auprès des jeunes

Fort du succès des précédentes éditions, du retour positif des élèves et de la volonté des établissements scolaires du territoire, la CCVOO, la Région Normandie et son Agence régionale de l'orientation et des métiers souhaitent vous associer à la 4ème édition :

« Découverte de nos entreprises et métiers au cœur des vallées de l'Orne et de l'Odon », en avril 2025.

Vous souhaitez participer à cette 4ème édition ?

[Accéder au formulaire](#)

Qui mieux que les professionnels peuvent parler de leurs métiers et de leur entreprise ? Donnez l'opportunité aux collégiens du territoire, en classe de 4ème, de découvrir la diversité des métiers de votre entreprise et ainsi les aider dans leur orientation professionnelle.

Chaque collégien visitera deux entreprises, pendant la matinée (chaque visite composée de 10 collégiens, durerait entre 30 à 60 minutes selon la disponibilité de l'entreprise) :

24 avril (matin) : Collège d'Evrecy

29 avril (matin) : Collège de Saint-Martin-de-Fontenay

Rencontre des agricultures du territoire

Temps d'échanges

La Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, a organisé un temps d'échange avec les agriculteurs du territoire, le 19 novembre lors duquel étaient présents une vingtaine de participants.

Cette rencontre qui a réuni une vingtaine de participants, avait pour but de créer du lien, d'apprendre à connaître les agriculteurs et d'entendre leurs préoccupations afin de répondre à leurs attentes et envisager des actions et événements avec les élus du territoire autour de thématiques ciblées ou grand public.

La Communauté de communes souhaite renouveler ces rencontres.

Pour plus d'informations sur la plantation de haies ou autres demandes liées au bocage, aux mares ou à la biodiversité, vous pourrez contacter Monsieur Baptiste MASSON, technicien bocage :

b.masson@vallees-orne-odon.fr

Et pour les sujets de la transition, Madame Annaïg RIVOAL, notre chargé de la transition énergétique :

a.rivoal@vallees-orne-odon.fr



Point sur :

Les dispositifs d'aides

Fonds d'intervention artisans commerçants

La nouvelle aide aux entreprises du territoire

La CCVOO a mis en place un Fonds d'intervention d'une enveloppe totale de 250 000€ pour les artisans et les commerçants du territoire, installés au centre bourg. Il s'agit d'une subvention allouée par la Communauté de communes et la Région Normandie.

Pour être candidate à cette aide, l'entreprise doit être située sur le territoire de la CCVOO, être inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers, son chiffre d'affaires doit être inférieur à 1 million d'euros, sa surface inférieure à 400 m², avoir au moins 3 années d'existence et elle doit avoir principalement pour clients des particuliers

Exemple d'intervention pour la Boucherie Père et Fille, située à Sainte-Honorine-du-Fay :

- **Nature de travaux :** outil de production
- **Montant total des travaux :** 3 780 € HT
- **Subvention versée par la CDC et la Région :** 2 267 €

Dépenses éligibles (liste non exhaustive) :

- La modernisation des locaux d'activité et le renouvellement d'équipements professionnels
- La rénovation des vitrines et enseignes
- La sécurisation et l'accessibilité à tous les publics
- L'amélioration de l'accessibilité ou de mises aux normes

Taux d'intervention 60%

Plafond d'intervention 15 000€

Le principe est simple : Pour 10€ investis par le commerçant ou l'artisan, la CCVOO et la Région lui rembourseront 6€.

Vous souhaitez en savoir plus ?
[Rendez-vous sur notre page dédiée](#)

Aide à l'immobilier d'entreprise

Convention entre la CCVOO et le Département

Aide aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité :

Pour que le Département du Calvados puisse soutenir les initiatives privées en faveur de l'investissement immobilier lors de la création, la reprise, la modernisation ou l'extension des activités commerciales et artisanales et d'apporter ou maintenir les services de base nécessaires à la population.

Aide à l'immobilier d'entreprise sous forme de prêt à taux zéro :

Pour que le Département du Calvados soutienne les Très petites entreprises (TPE), les Petites et moyennes entreprises (PME) et les Établissements de taille intermédiaire (ETI) qui investissent dans l'immobilier pour des opérations de construction, d'extension, d'acquisition, de travaux d'aménagement ou de requalification d'un bâtiment.

Des soutiens notamment financiers mis en place par la Région Normandie :

L'Agence de Développement pour la Normandie et son guichet unique en matière de développement économique et de soutien aux entreprises normandes, accompagne les entreprises du territoire.

Dispositif Renforcement de trésorerie sous forme de Financements à taux zéro :

La région Normandie et son dispositif Renforcement de trésorerie permet aux entreprises fragiles et en difficulté de financer leurs besoins en fonds de roulement (BFR). Sous forme de prêt à taux zéro sans garantie et à hauteur maximale de 50% de besoin établi.

- **50 000 €** pour les Très Petites Entreprises
- **100 000 €** pour les Petites Entreprises
- **200 000 €** pour les Entreprises Moyennes

Point sur :

Mobilités des salariés

BlaBlaCar Daily

Aide au covoiturage de vos salariés

Dans le contexte de dégradation du pouvoir d'achat de vos salariés et des nécessaires actions individuelles s'inscrivant dans la transition écologique, la CCVOO encourage la pratique du covoiturage domicile-travail par l'intermédiaire de BlaBlaCar Daily (solution de covoiturage).

Vous souhaitez en savoir plus ?
[Rendez-vous sur notre page dédiée](#)

Vous souhaitez devenir référent ?
[Accéder au formulaire](#)

Exemples d'économies réalisées grâce au soutien de la CCVOO :

- **Caen > Évrecy (15km)** : le conducteur reçoit 2€ et le passager ne débourse que 0,50€
- **Condé-en-Normandie > Amayé-sur-Orne (37km)** : le conducteur reçoit 3€ et le passager ne débourse que 0,50€
- **Versement d'une prime de 100 €** après le dixième trajet en tant que conducteur



Location solidaire

Aide à la mobilité de vos salariés

La Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon en partenariat avec Transmission 14, propose un service de location de véhicules à son siège, afin de permettre de rester mobiles à prix réduits. Pour vous salariés en situation d'insertion (emploi, stage, formation...) ou les salariés ayant une panne du véhicule.

Les véhicules disponibles à la location :

- Vélos électriques
- Scooters

06 72 64 25 61 ou 06 42 30 70 05
locationsolidaire@transmission14.fr

Vous souhaitez en savoir plus ?
[Rendez-vous sur notre page dédiée](#)



Zoom sur :

L'habitat & les aides

Opération d'Amélioration de l'Habitat

Aides aux particuliers

La CCVOO est engagée au côté de l'État dans l'opération d'amélioration de l'habitat depuis septembre 2022. Le but est d'apporter des aides aux particuliers, sous conditions de ressources pour effectuer des travaux dans leur logement sur les thématiques suivantes :

- Rénovation énergétique des logements
- Adaptation au vieillissement et au handicap
- Remise aux normes de sécurité et de salubrité
- Amélioration de l'offre locative locale

Des permanences bimensuelles sont organisées dans les France Services du territoire à Évrecy et May-sur-Orne afin d'assister les bénéficiaires dans le montage de dossiers.

Pour la prise de RDV comme pour la prise d'information :
02 31 86 70 50

Conformément aux orientations de l'État, ces aides sont réservées aux chantiers traités par des entreprises titulaires du label « Reconnu Garant de l'Environnement ».

2,6 million d'euros de travaux ont déjà été réalisés sur notre territoire, dont 1,7 million d'euros d'aides accordées par la Communauté de Communes et ses partenaires, ANAH et Département du Calvados.

Il s'agit donc d'un marché important pour les entreprises du bâtiment (Label RGE) de notre territoire.

Vous souhaitez avoir plus d'informations ?

[Téléchargez le flyer en version numérique](#)

Acteur d'emploi pour accompagner les entreprises

Conseils dédiés aux entreprises du territoire



Madame Anaelle SABATIER est votre interlocutrice de France Travail dédiée à la relation avec les entreprises du territoire.

02 31 35 67 54

anaelle.sabatier@francetravail.fr



Madame Christelle SOCHON votre interlocutrice de Mission Locale dédiée à la relation avec les entreprises du territoire.

02 31 90 23 92

c.sochon@mlbn.fr



Madame Betty PANNETIER est votre interlocutrice de la Région Normandie, Animatrice Territoriale Emploi Formation dédiée à la relation avec les entreprises du territoire.

02 31 06 89 29

betty.pannetier@normandie.fr

Elles peuvent vous accompagner pour accélérer vos recrutements, ainsi que :

- Accompagner votre recrutement en mettant en œuvre des solutions d'évaluation, d'intégration et de formation.
- Améliorer votre visibilité pour attirer des candidats, faciliter votre rencontre avec des candidats via l'organisation d'événements.

Découvrez aussi ces outils :

[Emploi-Normandie](#)

[Des parcours un métier](#)

[La Méthode de Recrutement par Simulation](#)

[L'immersion facilitée](#)

[Pole Entreprise Mission Locale](#)

Point sur :

L'accueil & l'accompagnement

Accueil des talents

Dispositif ouvert aux entreprises du territoire

La CCVOO et Calvados attractivité vous accompagnent dans l'accueil des talents (future embauche) qui ne résident pas dans le Calvados, et vous soutiennent dans l'organisation d'un court séjour pour :

- Leur faire découvrir le territoire
- Les aider à se projeter dans leur nouvelle vie
- Réunir toutes les conditions pour une intégration réussie !

Accueil Install' Calvados

Service gratuit d'accompagnement à l'installation

Accueil Install' Calvados est un service gratuit d'accompagnement à l'installation à disposition des futurs et nouveaux habitants du Calvados, recrutée par des entreprises calvadosiennes.

Pour faciliter leurs démarches d'installation, le service les oriente sur les thématiques suivantes :

- Découverte du nouveau cadre vie
- Recherche d'un logement qui correspond au besoin
- Accompagnement dans les démarches d'inscription scolaire et recherche de mode de garde pour les enfants
- Recherche d'un emploi pour le conjoint
- Recommandation pour l'offre de loisirs, culturelle et sportive

Association ANCRE

Accompagnement des cadres ou assimilés

La Communauté de Communes finance l'association Ancre, afin que les cadres du territoire en recherche d'emploi puissent être accompagnés dans leurs démarches. L'association accompagne également les entreprises pour trouver un salarié, qualifié cadre ou assimilé.

L'Association accompagne les cadres ou assimilés dans leur recherche d'emploi, en proposant des sessions CRE (Cadres en Recherche d'Emploi) de 9 semaines (4 à 5 par an), par groupe de 10 à 15 participants.

Ce dispositif est ouvert à toutes les entreprises du territoire pour une embauche en CDI.

Le principe est simple : un montant total de 750 € maximum par accueil et par famille ; soit 250 € maximum par partenaire (entreprise souhaitant recruter, CCVOO et Calvados Attractivité).



Vous souhaitez en savoir plus ?
[Rendez-vous sur la page dédiée](#)

Le taux de retour à l'emploi constaté 6 mois après la fin d'une session est de 65 à 70%.

Pour plus d'informations, merci de contacter l'association Ancre :

02 31 82 24 12

ancre-association@orange.fr



Point sur :

L'autoconsommation collective

L'autoconsommation

De quoi s'agit-il ?

Principalement de source photovoltaïque, l'autoconsommation peut être totale ou partielle, individuelle ou collective, à l'échelle d'une construction privée ou professionnelle.

En autoconsommation individuelle, vous économisez des kWh (kilowattheures) lorsque vous consommez au moment où l'électricité solaire est produite. Cette économie permet d'amortir votre investissement dans la centrale photovoltaïque.

- **Quand la production est inférieure à votre consommation**, vous consommez toute l'énergie solaire produite par votre installation et la part manquante provient de votre fournisseur d'électricité.
- **Quand la production est supérieure à votre consommation**, vous consommez l'énergie produite à hauteur de votre consommation et pouvez injecter le surplus dans le réseau national de distribution.

De quoi parle-t-on ?

L'autoconsommation collective c'est consommer à plusieurs l'électricité produite par une (ou plusieurs) installation de production d'énergie renouvelable. L'ensemble des participants, qu'ils soient producteurs ou consommateurs, se trouvent à une distance maximale de 2km, voire 10 ou 20 km en milieu périurbain ou rural. Ensemble, ils forment une communauté énergétique.

Les avantages de l'autoconsommation Collective

Une production et une consommation locales de l'électricité

L'électricité est directement produite par plusieurs installations photovoltaïques

Un prix stable dans le temps et avantageux

Le prix de votre électricité est maîtrisé sur la partie fournie par ces installations sur la durée de vie de l'installation (25 ans mini), contrairement aux coûts du marché.

Une énergie verte

Vous bénéficiez d'une énergie respectueuse de l'environnement grâce au soleil et aux panneaux solaires recyclables à 95%, ayant un temps de retour énergétique (le temps que les panneaux paient leur dette énergétique) de 18 mois.

Une réappropriation locale des enjeux énergétiques

En participant à cette opération, vous contribuez à la production d'une électricité décentralisée et locale, et participez ainsi à la transition énergétique citoyenne !

La Communauté de communes a mis en place début 2024 une boucle d'autoconsommation collective patrimoniale :

La collectivité est propriétaire d'une installation de production et de 5 bâtiments consommant l'énergie produite. Elle souhaite ouvrir cette boucle dans un second temps aux communes et entreprises du territoire. Pour concrétiser cela, elle devra créer une PMO (Personne Morale Organisatrice) avec laquelle vous pourrez contractualiser pour vendre votre surplus de production.



Point sur :

L'autoconsommation collective

L'autoconsommation

De quoi s'agit-il ?

Le 4 décembre 2024, une réunion a rassemblé des entreprises du secteur de May sur Orne pour échanger sur le projet d'autoconsommation collective initié par la société Caen Evasion. Il vise à exploiter l'énergie solaire produite localement de manière collective.

M. Gobé, Vice-Président en charge de la Transition Énergétique a ouvert la session en présentant la démarche globale de transition de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (CCVOO), visant notamment à la réduction des consommations énergétiques du territoire et au développement des énergies renouvelables.

M. Toutain, PDG de Caen Evasion, a ensuite présenté son projet qui repose sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture neuve de son entreprise, équipée de pans sud et nord à faible pente. L'objectif est d'atteindre une production d'énergie de 280 à 300 kWc.

Ensuite Boris Bailleul, d'Enercoop Normandie, a présenté les principes de l'autoconsommation collective photovoltaïque. Ce modèle permet à plusieurs consommateurs de partager la production d'électricité issue de panneaux solaires installés sur un bâtiment ou plusieurs bâtiments, en complément de son fournisseur historique.

Une approche qui présente des avantages tant écologiques qu'économiques, en maximisant l'utilisation de l'énergie produite localement et en réduisant une part de sa facture grâce à une énergie à coût maîtrisé sur la durée de l'amortissement des installations et ainsi éviter la volatilité des prix du marché subie.

Les échanges ont enfin permis d'apporter les éclairages nécessaires et explorer en détail la faisabilité technique, administrative, juridique et économique du projet, notamment la gestion de l'énergie produite, et la structuration d'une entité commune ayant pour objectif d'être l'interlocuteur unique d'Enedis, dénommée la « PMO », ou Personne Morale Organisatrice.

Acteurs économiques

Prenez les devants !

Dans le cadre de cette démarche de transition énergétique, la CCVOO a lancé une boucle d'autoconsommation collective patrimoniale : Une centrale de 72 kWc produit une part de l'énergie de 5 bâtiments de l'intercommunalité depuis l'été 2024 pour en réduire les factures d'énergie.

Une Étude d'autoconsommation collective sur les patrimoines municipaux a ensuite été lancée en novembre 2024. Réunir des producteurs privés et publics pourrait permettre de desservir des acteurs locaux tel que vous, acteurs économiques du territoire.

Si cela vous intéresse dans les prochaines années de réduire vos factures énergétiques grâce à une énergie locale, à coût maîtrisé, nous vous invitons à prendre les devants et solliciter auprès d'ENEDIS le lancement de l'enregistrement de vos courbes de consommations d'Énergie et à nous le faire savoir.

a.rivoal@vallees-orne-odon.fr

Que vous entriez ou non dans notre boucle d'autoconsommation collective, lancer cet enregistrement pourra vous servir pour un projet futur.

Vous souhaitez en savoir plus ?
[Rendez-vous sur la page dédiée](#)

Comment activer la collecte ?
[Découvrez le pas à pas d'Enedis \(page 8\)](#)

Soleil 14

Potentiel de production d'énergie

Vous souhaitez valoriser le potentiel de production d'énergie de votre toiture ? Soleil 14, c'est d'abord une plateforme sur internet qui permet aux utilisateurs de :

- Découvrir l'énergie solaire et d'accéder à de l'information fiable pour démêler le vrai du faux
- Évaluer le potentiel solaire de n'importe quelle toiture du Calvados sur une photo aérienne
- Simuler un projet solaire photovoltaïque (production d'électricité) ou thermique (production d'eau chaude), d'évaluer l'intérêt d'autoconsommer l'électricité produite ou de la vendre, de connaître le coût de l'installation et les économies générées
- Prendre contact avec un conseiller Soleil 14 pour être accompagné dans son projet

Bénéficier d'un conseil neutre et gratuit par des conseillers locaux !

Quelle quantité d'énergie puis-je produire grâce à des panneaux solaires photovoltaïques ?

De combien puis-je espérer réduire mes factures d'électricité ?

Quel est le montant des aides de l'État pour une installation ?

Comment choisir mon installateur ?

Les conseillers Soleil 14 répondent gratuitement à vos questions sur le solaire et vous guident dans votre projet. Selon que vous êtes un particulier, une entreprise, une collectivité ou un agriculteur, c'est Biomasse Normandie, le SDEC ENERGIE, Caen la Mer ou la Chambre d'agriculture qui vous accompagnera.

Avec Soleil 14, vous aurez toutes les cartes en main pour mesurer (ou pas !) l'opportunité d'investir dans une installation de production d'énergie solaire.

Plus d'informations : www.soleil14.fr.

